

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance ordinaire du 28 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'ancienne classe, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Nadine ENGELMANN, Stephen LYTTON.

Absents : Carole PETIT et Hervé CHEVRIER

Secrétaire de séance : Nadine ENGELMANN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
7	5	5
Date de convocation 21 octobre 2019		Date d'affichage 21 octobre 2019

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à ajouter une question à l'ordre du jour : lancement de la consultation pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS pour les travaux d'aménagements de sécurisation de la cour d'école et de l'accessibilité de la MSAP. Ajout accepté à l'unanimité

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES MISSIONS DE
CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS POUR LES
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURISATION DE L'ECOLE ET
L'ACCESSIBILITE DE LA MSAP
DE 2019_100**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour autoriser le Maire à lancer une consultation pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS pour les travaux d'aménagements de sécurisation de la cour d'école et de l'accessibilité de la MSAP.

**PROPOSITION DE RACHAT DU FONDS DE COMMERCE DU PETRIN
D'ARCY
DE 2019_101**

M. et Mme MULLER, après 3 semaines d'activités, ont décidé de fermer le Pétrin d'Arcy et de mettre en vente le fonds de commerce au prix de 25 000 €. M. le Maire fait part au Conseil de son intention de faire une proposition de rachat de ce fonds par la commune. Après renseignements pris, il s'avère qu'un couple de boulangers ont déjà fait une offre et qu'ils attendent l'accord de la banque pour l'obtention de leur prêt. Le Conseil décide à l'unanimité de suspendre sa décision de faire une proposition, ne

voulant pas se substituer à des particuliers et se montre confiant dans la reprise de ce commerce.

**REVISION DU LOYER DU CAMPING A COMPTER DE 2020
DE_2019_102**

M. le Maire explique aux membres du Conseil qu'il a reçu courant septembre M. Stéphane MICHEL qui lui a fait part de ses difficultés financières concernant le camping. Le loyer étant la part la plus importante des dépenses, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le loyer du camping à 1800 € par an au lieu de 2025 € à compter de 2020
- décide de proposer à M. MICHEL Stéphane d'effectuer le règlement de ce loyer en 6 fois (soit les 1^e mai, 1^e juin, 1^e juillet, 1^e août, 1^e septembre, 1^e octobre) et non plus en 2 fois.
- autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

**GESTION DES FRAIS DE CANTINE AU QUOTIENT FAMILIAL PAR LES
FILOUS FUTÉS
DE_2019_103**

Suite à une erreur matérielle, M. le Maire propose de modifier la délibération prise fin août comme suit :

L'Etat a mis en place une aide à la tarification sociale des cantines qui consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources. Seules les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale peuvent prétendre à cette aide, Arcy en faisant partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération DE_2019_080
- de confier la gestion de la facturation des frais de cantine au CLSH Les Filous Futés
- de mettre en place la tarification sociale de la cantine à compter du 1^e novembre 2019
- de fixer les tarifs suivant en fonction des quotients familiaux :

	QF inférieur à 650 €	QF entre 651 € et 1000 €	QF entre 1001 et 1300 €	QF Entre 1301 et 1600 €	QF au-delà de 1601 €
Tarifs en euros du repas	0.95 €*	1.00€*	3.20 €*	3.20 €*	3.20 €*

*0.05 € étant affectés à la l'adhésion aux Filous Futés

- D'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'AVALLON 2018-2019
DE_2019_104**

Trois enfants de la commune sont scolarisés aux écoles maternelles et élémentaires d'Avallon (orientations MDPH). La participation demandée est de 3164 € pour 2018-2019. Le Conseil Municipal par 4 voix POUR et 1 ABSTENTION autorise M. le Maire à régler les frais de scolarité et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**EVOLUTION DU PERIMETRE DE REGIE ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF – RETRAIT DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI
DE_2019_105**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 521-18 et ; L 521-19

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en date du 27 juin 2019 sollicitant le retrait des communes membres de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre (commune de DIXMONT, LES BORDES, ARMEAU et ROUSSON) ;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération EAUX Puisaye Forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait de nouvelles collectivités

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le transfert de la compétence assainissement non collectif des communes de DIXMONT, LES BORDES, ARMEAU et ROUSSON de la Fédération EAUX Puisaye Forterre au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**MOTION POUR LA TRESORERIE GENERALE D'AVALLON
DE_2019_106**

Considérant le rôle essentiel des Trésoreries, particulièrement en milieu rural, en matière de :

- Missions de recettes et de dépenses publiques pour les collectivités locales, leurs établissements publics, les hôpitaux...,
- Missions de contrôle du suivi budgétaire et de validité des recettes et des dépenses publiques,
- Missions de conseil aux collectivités locales pour la préparation et la bonne tenue de leur budget.

Considérant la responsabilité croissante des élus locaux en matière de bonne gestion des fonds publics (y compris devant l'opinion publique),

Considérant le contexte des prochaines élections municipales (renouvellement d'équipes important, tant au niveau des élus que des secrétaires de mairies) qui engendrera un besoin accru de conseil pour construire et mettre en œuvre les futurs exercices budgétaires,

Considérant le manque de personnel observé à la Trésorerie Générale d'AVALLON, du fait de fermetures de postes comptables ou de non-remplacement d'agents en congés maladie longue durée,

Considérant que les missions ne sont plus réalisées correctement : les dépenses ne sont plus contrôlées de manière systématique, les délais de réponse aux questions sont inacceptables,

Le Conseil Municipal rappelle :

- Que les Finances publiques doivent permettre à la population d'accéder facilement à leurs services mais également rester proche des élus locaux pour

- une meilleure gestion financière et budgétaire des collectivités, établissements publics et hôpitaux,
- Son attachement à une gestion saine et contrôlée de l'argent public,
- Son attachement à la Trésorerie Générale d'AVALLON et à l'expertise qu'elle devrait être en mesure d'apporter.

Le Conseil Municipal demande des garanties sur la qualité des services rendus par la Trésorerie Générale d'AVALLON. Pour ce faire :

- Que la Trésorerie d'AVALLON dispose du nombre de personnel suffisant pour accomplir l'intégralité de ses missions,
- Que le Conseiller auprès des élus prévu dans le cadre de la réorganisation du réseau des finances publiques soit recruté pour AVALLON dès 2020 (et non 2022 comme prévu par la Direction Départementale des Finances Publiques).

QUESTIONS DIVERSES

- Affaire JEANNEROT : la Société Groupement Forestier MAPHI, a décidé de faire appel de la décision du Tribunal, la commune décide de continuer la procédure
- M. le Maire informe le Conseil qu'un agent technique est actuellement en arrêt maladie, le travail a donc pris du retard.
- Inauguration de la mairie et de la MSAP : Le Conseil est satisfait du discours de Mme la Sous-Préfète et de tous les élus présents qui souhaitent conforter l'implantation des MSAP
- Mme JOUBLIN informe qu'elle a rencontré Mme Victoria PLAISANT, directrice de l'Office de Tourisme d'Avallon afin d'évoquer la possibilité de créer un centre d'interprétation sur la préhistoire. M. le Maire souhaite que le projet soit bien défini avec également un plan de financement et propose qu'une réunion soit organisée avec les différents partenaires potentiels ainsi que des maires de communes ayant créé ce genre de projet.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,

